opusdei.org

## Un travail bien mieux rémunéré

J. Q., Mexique

12/05/2014

Cela fait un an que j'ai fait la connaissance de saint Josémaria. En mars 2013, j'ai commencé à lire Chemin et j'ai été émerveillé par ce livre et son message. J'ai alors regardé des vidéos sur saint Josémaria que je sentais très près de moi. Je l'ai prié régulièrement, j'ai ressenti son aide au jour le jour. Je le priais pour ma famille, pour un projet entrepris qui n'a jamais

abouti. Cela ne m'a cependant pas découragé parce que je savais que quelque chose m'attendait plus tard. J'avais une totale confiance en Dieu et je me disais, avec saint Josémaria, « omnia in bonum ». J'étais sans un sou lorsqu'un travail intérimaire m'a été proposé qui m'a bien soulagé. Je continuais mes recherches. En octobre 2013, j'eus la joie d'apprendre que j'allais être papa. Dans l'espoir et dans l'empressement de trouver un travail meilleur pour subvenir aux besoins de ma famille, au mois de mars 2014, j'ai décidé de faire la neuvaine du travail publiée sur ce site.

Je l'ai commencée avec beaucoup de foi, avec mon épouse. Au quatrième jour, un ancien patron m'a convoqué pour un entretien. Au cinquième jour, j'avais un nouveau travail, avec des patrons excellents et un avenir prometteur, dans un secteur qui me plaît beaucoup. Mon épouse était

surprise de la réponse rapide de saint Josémaria lorsque je m'aperçus que mon nouveau poste m'avait été proposé le 28 mars, en la fête de l'ordination sacerdotale de saint Josémaria. À ma grande surprise, le 29 mars, lorsqu'avec ma femme nous nous habillions pour assister à un événement important, j'ai eu l'idée de brancher la télévision. Sur une chaîne catholique on transmettait un documentaire de saint Josémaria. Le hasard n'existant pas, j'ai compris que j'étais là, au moment voulu pour le remercier mille fois pour la faveur de la veille. Que le bon Dieu et le père Josémaria soient bénis. Nous avons en effet un grand ami et un grand intercesseur au ciel.

pdf | document généré automatiquement depuis https:// opusdei.org/fr-ch/article/un-travailbien-mieux-remunere/ (13/12/2025)